Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du Lundi 28 septembre 2026	DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026 DATE D'AFFICHAGE : 22 septembre 2026 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 19 Nombre de Conseillers votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le **Lundi 28 Septembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Emilie LARDIERE et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN, Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Monsieur Didier CRESPEL, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Nicolas THARREAU, Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoit HERON.

Monsieur Stanislas TEZIER a été élu secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Monsieur Didier CRESPEL

La présente délibération a pour objet d'ajuster les crédits budgétaires afin de répondre aux besoins liés à la réalisation de travaux en cours. Il est proposé de transférer une somme de 500 000 € du chapitre 21 (compte 2151) vers le chapitre 23 (compte 2315), afin de couvrir les dépenses engagées pour les travaux de Kercabellec et d'assurer leur bonne exécution dans le respect des équilibres budgétaires.

Vu la délibération portant adoption du budget 2026 ;

Vu la délibération portant adoption du budget supplémentaire 2026 ;

Considérant que le transfert de crédits vers le chapitre 23 (compte 2315) est nécessaire pour assurer la continuité des opérations et le respect des engagements pris ;

Considérant que cette modification n'a pas d'incidence sur l'équilibre global du budget ;
Il est proposé à l'assemblée la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151 : Réseaux de voirie	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	500 000.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire a procédé au transfert de crédits suivants :
 - Chapitre 21 (compte 2151) : -500 000 €
 - Chapitre 23 (compte 2315) : +500 000 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Le secrétaire de séance
Stanislas TEZIER

Maire
Éric ROULIER

MAIRIE DE MESQUER
R.F
44420

Reçu au contrôle de légalité
le 02/10/2026
Publié ou notifié
le 02/10/2026
Le Maire,

Reçu au contrôle de légalité
le 05/10/2026
Publié ou notifié
le 06/10/2026
Le Maire,